

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE MARDI 8 SEPTEMBRE 2026 À 19 HEURES 30

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, le mardi 8 septembre 2026 à 19 heures 30 au lieu habituel des séances et présidée par le maire Pierre Reid.

- Présences :**
- Siège no 1 : Mélanie Cyr
 - Siège no 2 : Sylvain Hébert
 - Siège no 3 : Claudia Gilbert
 - Siège no 4 : Rock Lamontagne
 - Siège no 5 : Céderrick Ménard
 - Siège no 6 : Michaël Nadeau

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Annik Desrosiers, est aussi présente.

Il y a 7 citoyens dans l’assistance.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**
- 2.0 **LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
- 3.0 **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance ordinaire du 10 août 2026
- 4.0 **CORRESPONDANCE**
- 5.0 **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6.0 **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 6.1 Comptes payés, à payer et rapport de délégation
 - 6.2 Contrat de travail temporaire – Journalier à l’entretien hivernal 2026-2027
 - 6.3 Approbation de la programmation TECQ 2024-2028
- 7.0 **AFFAIRES LÉGISLATIVES**
- 8.0 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Rapport mensuel de la Régie intermunicipale d’incendie de la région d’East Angus (reporté)
 - 8.2 Contrat de services à Prudent Groupe coopératif pour la révision du plan municipal de sécurité civile (PMSC)
- 9.0 **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 9.1 Dépôt du rapport Urbatek juillet 2026
 - 9.2 DDM#2026-004 sis 470 chemin de la Plage, Lot 6 612 166
 - 9.3 DDM#2026-005 sis 160, route 112, Lot 6 326 577
- 10.0 **TRAVAUX PUBLICS**
 - 10.1 Rapport du contremaître des travaux publics par intérim
 - 10.2 Contrat approvisionnement de sable hiver 2026-2027
 - 10.3 Contrat approvisionnement de sel hiver 2026-2027
 - 10.4 Contrat approvisionnement de gravier concassé ½ net hiver 2026-2027
- 11.0 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 11.1 Entente de prêt de locaux à l’organisme La Relève du Haut-St-François - Maison de la famille
- 12.0 **ENVIRONNEMENT**
 - 12.1 Dépôts des rapports de la Régie intermunicipale des Hameaux pour les mois de juin, juillet et août 2026
 - 12.2 Appui à l’entreprise TRED’SI et demande de révision de la réglementation fédérale concernant le réemploi et le recyclage des poteaux de bois traités
- 13.0 **DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVI DE DOSSIERS**
 - 13.1 Tour de table
- 14.0 **VARIA**

14.1 Club Quad Sherbrooke Ascot Corner - Droit de circuler saison hivernale 2026-2027

15.0 **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

16.0 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

1.0 **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2026-118 *résolution no 2026-118*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Cyr
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte à 19 h 30 avec le constat de quorum et de la régularité de la convocation.

ADOPTÉE

2.0 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

2026-119 *résolution no 2026-119*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Céderrick Ménard
APPUYÉ par le conseiller Michaël Nadeau
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3.0 **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **Séance régulière du 10 août 2026**

ATTENDU QUE les membres du conseil affirment avoir fait la lecture intégrale du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE la seule correction soulevée fait référence à la résolution 2026-112 concernant la cession du chemin des Boisés, au point II, dont le lot 5 692 913 a été remplacé par le lot 6 152 689 et que cette modification a été effectuée par la greffière avant l'adoption dudit procès-verbal.

2026-120 *résolution no 2026-120*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Rock Lamontagne
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026 soit adopté tel que rédigé par la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

4.0 **CORRESPONDANCE**

Une liste de la correspondance reçue pendant la période d'août 2026 est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par « C ».

5.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Nom du/de la citoyen/ne	Sujet
M. Denis Veilleux	1- Est-ce que la Municipalité fera des pressions politiques pour sauver l'entreprise Tred'si ? Réponse de M. Reid : Oui, nous avons déjà entrepris des démarches pour soutenir l'entreprise auprès des instances politiques et une résolution d'appui sera présentée pour adoption dans la présente séance. -----
M. Jocelyn Ménard	1- Avez-vous prévu réparer la rue Angus Nord pour qu'elle soit plus carrossable car les réparations temporaires semblent avoir de piètres résultats ? Réponse de Mme Desrosiers : Oui, notre programmation TECQ 2024-2028 prévoit notamment la réfection du chemin du Bassin Sud et d'autres chemins, tels que le chemin Angus Nord. Nous attendons une estimation des coûts pour confirmer le tout. Réponse de Mélanie Cyr : Nous envisageons d'utiliser le même procédé que celui employé pour le 1^{er} kilomètre du chemin du Bassin Sud; c'est d'ailleurs celui qu'utilise la Ville de Cookshire-Eaton pour son tronçon du chemin du Bassin Sud. 2- L'utilisation de l'abat-poussière ne semble pas avoir fonctionné adéquatement cette année, il serait bien de faire 2 traces sur les chemins Martineau, Gosford, Tétreault, etc. Réponse de Mme Desrosiers : Oui, nous avons réévalué nos besoins en calcium liquide et les 60 000 litres prévus dans l'appel d'offres s'avèrent nettement insuffisants pour couvrir l'ensemble de nos chemins. Nous passerons à 80 000 litres en 2027 et certains chemins seront arrosés des 2 côtés.
Mme Cécile Tellier-Roy	1-Est-il possible d'installer une enseigne sur la route 253 ou demander au MTQ d'en installer une pour interdire l'utilisation des JACOB des camions lourds ? Réponse de Mme Desrosiers : Il s'agit d'une route appartenant au ministère des Transports et de la Mobilité durable, je vais vérifier les démarches nécessaires. 2- A-t-on le droit d'occuper 2 roulottes de camping sur le territoire de Westbury ? Réponse de Mme Desrosiers : Je vais consulter notre règlement portant sur les chalets d'été, habitations saisonnières, roulotte et maisons mobiles et faire les vérifications qui s'imposent auprès d'Urbatek. 3- A-t-on le droit d'opérer un garage dans un secteur résidentiel ? Réponse de monsieur Céderrick Ménard : Non, mais il faut faire une distinction entre opérer un garage commercial et faire de la mécanique comme passe-temps (ex : courses de démolition). Notre service d'inspection peut vérifier le tout en cas de signalement.

M. Marc-Olivier
Dionne

Quand serons-nous informés des démarches relatives à la municipalisation du chemin Ruel?

Réponse de Mme Desrosiers : À chaque séance publique, un citoyen nous pose des questions à ce sujet. Une demande de séance d'information citoyenne a été soumise au Conseil, et ses membres ont convenu, la semaine dernière, que nous organiserions une séance d'information à laquelle les 19 propriétaires de lots du secteur Ruel seront conviés. Nous vous expliquerons les étapes de la municipalisation d'un chemin, l'estimation des coûts, le coût d'un appel d'offres, l'importance d'un vote à 50 % + 1 en faveur ou à l'encontre du projet, etc. Une lettre sera transmise à chacun de vous, et des rappels seront publiés sur notre site Internet et notre page Facebook.

6.0 **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

La directrice générale et greffière-trésorière fait un résumé de la situation de l'administration municipale.

6.1 **Comptes payés, à payer et rapport de délégation**

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports faisant état des comptes à payer au 31 août 2026, des paiements émis en août 2026, ainsi que le rapport de délégation au 31 août 2026, soit le rapport des dépenses effectuées en vertu du Règlement 2026-07 *décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses*.

2026-121 *résolution no 2026-121*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Céderrick Ménard
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'APPROUVER les documents suivants déposés par la directrice générale et greffière-trésorière :

- I. La liste des paiements émis entre le 1er et le 31 août 2026 au montant de **34 145,46 \$**;
- II. Le rapport de délégation du mois d'août 2026, correspondant au solde des cartes de crédit VISA Desjardins, qui se retrouve inclus dans la liste des comptes à payer au montant de **530,23 \$**;
- III. La liste des comptes à payer au 31 août 2026 au montant de **114 199,60 \$**, détaillée comme suit :

<i>N° fournisseur</i>	<i>Nom</i>	<i>Solde</i>
13	Ville de East Angus	271,29 \$
16	Transport et exc.Stéphane Nadeau	134,55 \$
21	M.R.C. du Haut-Saint-François	28 257,20 \$
53	PAA pièces d'auto Angus	133,96 \$
99	Centre de rénovation G.Doyon inc	158,18 \$
116	Excavation Normand Bouchard inc.	144,23 \$
145	Signalisation de l'Estrie	2 048,29 \$
158	Transport-Excavation Jocelyn Ménard	15 623,67 \$
174	Postes Canada	88,11 \$
217	Tech-Nic Réseau Conseil enr.	3 916,09 \$
263	Régie intermunicipale des incendies	35 021,65 \$
395	Garage René Laflotte	437,01 \$
475	Service mobile Yanick Bernier	1 198,28 \$
477	Régie intermunicipale Sanitaire	3 562,92 \$
555	Valoris	4 898,33 \$
614	***VISA DESJARDINS	530,23 \$
659	Garage Bissonnette	1 047,16 \$
747	LOCATION COOKSHIRE INC.	1 192,56 \$
797	Pierre Chouinard & Fils	4 069,64 \$
838	FQM Assurances Inc.	-18,53 \$
1029	URBATEK	8 590,29 \$
1150	SOLUTION TIM	28,00 \$
1196	BUROPRO CITATION	323,98 \$
1208	COGECO CONNEXION INC.	87,32 \$
1218	ENTRETIEN MK PRO	338,03 \$
1283	TERAPRO CONSTRUCTION	1 737,74 \$
1302	CLINIQUE SANTÉ CONTINIUM	379,42 \$
<i>TOTAL DES COMPTES À PAYER :</i>		114 199,60 \$

ADOPTÉE

6.2 **Contrat de travail temporaire – Journalier à l’entretien hivernal**

ATTENDU que le contrat de travail de monsieur Richard Cyr, journalier aux travaux publics temporaire viendra à échéance le 3 octobre 2026;

ATTENDU que notre service des travaux publics a besoin d'embaucher un journalier temporaire pour son entretien hivernal;

2026-122 *résolution no 2026-122*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michaël Nadeau
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n’ayant pas voté.

DE nommer monsieur Richard Cyr au poste de journalier à l'entretien hivernal pour la période du 4 octobre 2026 au 8 mai 2027;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer le contrat de travail de monsieur Richard Cyr.

ADOPTÉE

6.3 **Approbation de la programmation TECQ 2024-2028**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Westbury a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide afin de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la Municipalité dispose d'une aide financière totale de **842 570 \$** dans le cadre du Programme TECQ 2024-2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit réaliser des investissements admissibles totalisant **942 795 \$**, incluant une contribution municipale autonome obligatoire de **100 225 \$**;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite maximiser l'utilisation de cette aide financière afin de réaliser des travaux prioritaires touchant les infrastructures municipales, les bâtiments municipaux et l'environnement;

ATTENDU QU'une somme de 793 265 \$ est réservée aux travaux de voirie locale, notamment pour la réfection du chemin du Bassin Sud et de rues pavées dans le secteur nord de Westbury;

ATTENDU QUE la firme EXP a été mandatée pour la préparation des plans et devis du projet de réfection du chemin du Bassin Sud dans le cadre du programme TECQ 2024-2028;

2026-123

résolution no 2026-123

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédéric Ménard

APPUYÉ par le conseiller Rock Lamontagne

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu de la programmation des travaux TECQ 2024-2028 jointe à la présente résolution;

QUE la Municipalité autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe ainsi que de tous les documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer et transmettre tous les documents requis relativement au dépôt, au suivi et à la mise à jour de la programmation TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

7.0 **AFFAIRES LÉGISLATIVES**

Aucun point

8.0 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

8.1 **Dépôt du rapport mensuel - Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus**

Reporté à une séance ultérieure

8.2 **Contrat de services à Prudent Groupe coopératif pour la révision du plan municipal de sécurité civile (PMSC)**

ATTENDU QUE le cadre applicable en matière de sécurité civile a été modifié et que la Municipalité doit s'assurer que son plan municipal de sécurité civile (PMSC) reflète les exigences et les données à jour;

ATTENDU QUE la plupart des intervenants figurant au PMSC ont été remplacés et que la mise à jour complète du plan est requise afin de refléter la réalité actuelle de la Municipalité, notamment quant aux coordonnées, aux rôles et responsabilités, aux ressources, aux procédures et aux mécanismes de coordination en cas de sinistre;

ATTENDU QU'un tableau de bord des changements requis sera mis en place par la nouvelle administration afin d'assurer la réalisation, la priorisation et le contrôle des corrections à apporter au PMSC;

ATTENDU QUE Prudent Groupe coopératif a déposé, le 19 août 2026, une offre de services professionnels pour la révision du plan municipal de sécurité civile, laquelle prévoit notamment le démarrage du projet, l'animation du comité municipal de sécurité civile, la révision du PMSC dans le portail REZILIO et la réalisation d'un plan de mise en œuvre;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels proposés par Prudent Groupe coopératif pour ce mandat sont de **9 414,00 \$, plus les taxes applicables**;

ATTENDU QUE le poste budgétaire 02-230-00-529 sécurité civile ne dispose pas d'un budget suffisant pour couvrir les frais du présent exercice, soit un montant disponible de 2 150 \$;

2026-124 *résolution no 2026-124*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert

APPUYÉ par le conseiller Sylvain Hébert

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à transférer 7 800,00 \$ du poste 59-110-00-000 surplus non affecté vers le poste 02-230-00529 sécurité civile, pour un **solde disponible de 9 950,00 \$**;

D'OCTROYER le contrat de services professionnels à Prudent Groupe coopératif pour la révision du plan municipal de sécurité civile (PMSC), conformément à son offre de services déposée le 19 août 2026, au montant de **9 414,00 \$, plus les taxes applicables**;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution et à effectuer les paiements selon les modalités prévues à l'offre de services, sur réception des factures;

ADOPTÉE

9.0 **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

9.1 **Dépôt des heures facturables par Urbatek de juillet 2026**

9.2 **DDM#2026-004 sis 470 chemin de la Plage, Lot 6 612 166 – Construction d'un abri à bois destiné à abriter une fournaise extérieure existante**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure visant le lot 6 612 166 du cadastre du Québec, situé au 470, chemin de la Plage, à Westbury;

ATTENDU QUE la demande vise la construction d'un abri à bois détaché sur une fournaise extérieure déjà implantée;

ATTENDU QUE l'article 6.4 du règlement de zonage exige d'être attenant à un bâtiment complémentaire et ouvert sur trois côtés;

ATTENDU QUE l'abri à bois projeté ne serait pas attenant à un bâtiment accessoire et sera ouvert sur quatre côtés;

ATTENDU QUE l'article 6.4 du règlement de zonage exige une superficie maximale de 12,5 m² pour un abri à bois;

ATTENDU QUE la superficie projetée est de 31,22 m², représentant un écart de 18,72 m²;

ATTENDU QUE l'implantation de la construction projetée laisse place à interprétation, si son implantation est considérée en cour avant ou en cour latérale;

ATTENDU QUE le conseil ne considère pas l'implantation comme étant en cour avant, étant donné que la construction projetée serait située derrière l'entrée de la résidence;

ATTENDU QUE le projet ne crée pas de préjudice aux propriétés voisines;

ATTENDU QUE le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ni de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU QUE le comité recommande au Conseil

- **D'accorder** la dérogation mineure demandée, conditionnellement à ce que l'aire de dégagement entre la fournaise et le toit de l'abri à bois soit en conformité avec les exigences des assurances et des standards pour une fournaise extérieure.

2026-125 *résolution no 2026-125*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Cyr

APPUYÉ par le conseiller Céderrick Ménard

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée telle que présentée, conditionnellement à ce que les normes d'installation du fabricant de la fournaise soient respectées.

ADOPTÉE

9.3 DDM#2026-005 sis 160, route 112, Lot 6 326 577 – Construction d'une serre domestique dont la hauteur est supérieure à la hauteur maximale prescrite par la réglementation d'urbanisme

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure visant le lot 6 326 577 du cadastre du Québec, situé au 160, route 112, à Westbury;

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser une serre, dont la hauteur projetée dépasse la hauteur permise au règlement;

ATTENDU QUE l'article 6.4 du *Règlement de zonage 6-2000* exige une hauteur maximale de 2,5 mètres;

ATTENDU QUE la distance actuelle est de 3,96 mètres, représentant un écart de 1,46 mètre;

ATTENDU QUE l'application du règlement cause un préjudice au demandeur, par une dimension qui n'est pas ajustable, étant une serre préfabriquée;

ATTENDU QUE le projet ne crée pas de préjudice aux propriétés voisines;

ATTENDU QUE le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés de bonne foi;

ATTENDU QUE le projet n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ni de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU QUE le comité considère irréaliste de limiter les serres à une hauteur de 2,5 m, surtout si aucun préjudice n'est engendré au voisinage;

ATTENDU QUE le comité recommande au Conseil

- **D'accorder** la dérogation mineure demandée, en fonction du projet tel qu'il est présenté par les demandeurs;

2026-126 *résolution no 2026-126*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert

APPUYÉ par le conseiller Sylvain Hébert

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée telle que présentée.

ADOPTÉE

10.0 **TRAVAUX PUBLICS**

10.1 **Dépôt du rapport du contremaître de la voirie**
Rock Lamontagne en fera la lecture au point 13.1.

10.2 **Contrat d'approvisionnement en sable pour l'hiver 2026-2027**

ATTENDU QUE la Municipalité doit s'approvisionner en sable AB10 0-5 mm afin d'assurer l'entretien sécuritaire de son réseau routier durant la saison hivernale 2026-2027;

ATTENDU QUE l'entreprise Transport Excavation Jocelyn Ménard inc. a fourni le sable d'hiver en vertu du contrat octroyé par la résolution 2025-324, au prix de 12,20 \$ la tonne avant taxes;

ATTENDU QUE l'entreprise accepte de fournir à nouveau du sable au même prix unitaire avantageux de 12,20 \$ la tonne avant taxes, transport inclus, ou de 8,00 \$ la tonne avant taxes, transport exclu;

ATTENDU QUE le dôme de la Municipalité est plein et qu'il ne manque que 500 tonnes de sable 0-5 mm pour combler ses besoins pour la saison 2026-2027;

ATTENDU QUE cette dépense peut être effectuée conformément aux dispositions du règlement 2026-06 portant sur la gestion contractuelle;

2026-127 *résolution no 2026-127*

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Rock Lamontagne

APPUYÉ PAR le conseiller Michaël Nadeau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à Transport Excavation Jocelyn Ménard inc. pour la fourniture de **500 tonnes métriques de sable** AB10 0-5 mm pour la saison hivernale 2026-2027, pour une valeur maximale de **6 100 \$ avant taxes applicables**, selon les termes convenus, soit :

- **8,00 \$ la tonne sans transport ;**
- **12,20 \$ la tonne, transport inclus;**

QUE les dépenses soient débitées au poste budgétaire 02-330-00-621 – Entretien hivernal - Abrasifs;

QUE le sable soit fourni selon les spécifications habituellement utilisées par la Municipalité pour l'entretien hivernal des chemins;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

10.3 **Contrat d'approvisionnement en sel pour l'hiver 2026-2027**

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'un maximum de 175 t.m. de sel pour le déglacage pour l'entretien hivernal 2026-2027;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite auprès d'au moins deux fournisseurs;

ATTENDU QUE l'entreprise Sel Warwick inc. a soumissionné au prix de **113 \$ la tonne** livraison incluse, soit un total de **19 775 \$ avant les taxes applicables**;

2026-128

résolution no 2026-128

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michaël Nadeau

APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à l'entreprise Sel Warwick inc. pour la fourniture de 175 tonnes métriques de sel pour la saison hivernale 2026-2027, pour une valeur maximale de 19 775 \$ avant les taxes applicables, soit au **prix de 113 \$ la tonne, incluant la livraison**;

QUE les dépenses soient débitées au poste budgétaire 02-330-00-621 – Entretien hivernal - Abrasifs;

QUE le sel soit fourni selon les spécifications habituellement utilisées par la Municipalité pour l'entretien hivernal des chemins;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

10.4 **Contrat d'approvisionnement en gravier concassé ½ net pour l'hiver 2026-2027**

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin de 120 t.m. de gravier concassé ½ net pour l'entretien hivernal 2026-2027;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite auprès d'au moins deux fournisseurs;

2026-129

résolution no 2026-129

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert

APPUYÉ par le conseiller Cédéric Ménard

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à l'entreprise Transport et Excavation Stéphane Nadeau inc., pour une valeur maximale **de 3 390 \$ avant taxes applicables**, pour l'approvisionnement de 120 tonnes métriques de gravier concassé ½ net pour la saison hivernale 2026-2027, au prix de :

- **20,25 \$ la tonne sans transport** ;
- **28,25 \$ la tonne, transport inclus**;

QUE les dépenses soient débitées au poste budgétaire 02-330-00-621 – Entretien hivernal - Abrasifs;

QUE le gravier soit fourni selon les spécifications habituellement utilisées par la Municipalité pour l'entretien hivernal des chemins;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

11.0 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

11.1 Entente de prêt de salle à l'organisme La Relève du Haut-St-François

ATTENDU QUE La Relève du Haut-Saint-François, Maison de la famille de la MRC du Haut-Saint-François est à la recherche d'une salle de taille moyenne, accessible et sans marches, afin d'y offrir gratuitement des ateliers destinés à des dyades parents-enfants;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Westbury dispose d'un marché public et d'une salle communautaire au sous-sol du bureau municipal qui répondent aux besoins exprimés;

ATTENDU QUE ce prêt vise à permettre à la Relève du Haut St-François, la maison de la famille d'y tenir des activités destinées aux familles, enfants et à la population du Haut-St-François;

ATTENDU QUE le local sera utilisé uniquement pour les activités préalablement convenues entre les parties et selon les modalités établies par la Municipalité;

ATTENDU QUE l'entente proposée constitue un prêt de local gratuit et ne constitue pas un bail ou une location à long terme;

2026-130 *résolution no 2026-130*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michaël Nadeau

APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer une entente de prêt de local gratuit à l'organisme La Relève du Haut-St-François pour la période du 1^{er} octobre 2026 au 31 décembre 2027.

ADOPTÉE

12.0 **ENVIRONNEMENT**

12.1 **Dépôt des rapports de la Régie intermunicipale des Hameaux pour les mois de juin, juillet et août 2026**

12.2 **Appui à l'entreprise TRED'SI et demande de révision de la réglementation fédérale concernant le réemploi et le recyclage des poteaux de bois traités**

ATTENDU QUE l'entreprise Tred'si est établie à Westbury depuis près de 30 ans et exerce ses activités dans le domaine de la récupération, du réemploi, du recyclage et de la valorisation du bois traité en fin de vie utile;

ATTENDU QUE cette entreprise a développé une expertise reconnue en économie circulaire et contribue à la réduction des matières résiduelles tout en favorisant une utilisation optimale des ressources;

ATTENDU QUE les activités de Tred'si génèrent des retombées économiques importantes pour la Municipalité du canton de Westbury, la MRC du Haut-Saint-François et la région de l'Estrie;

ATTENDU QUE la protection de l'environnement, la réduction du gaspillage des ressources et la promotion de l'économie circulaire constituent des objectifs reconnus par les gouvernements et les collectivités locales;

ATTENDU QUE Santé Canada a interdit l'utilisation du pentachlorophénol (PCP) et que la réglementation fédérale en découlant prévoit l'élimination des poteaux traités au PCP retirés du service plutôt que leur réemploi ou leur recyclage;

ATTENDU QUE cette réglementation est susceptible de compromettre sérieusement la continuité des activités de l'entreprise Tred'si et de mettre en péril les emplois, l'expertise et les investissements qui y sont associés;

ATTENDU QUE plusieurs intervenants, dont Hydro-Québec, des experts universitaires et le gouvernement du Québec, ont exprimé des préoccupations quant aux impacts environnementaux, économiques et sociaux de l'interdiction du réemploi et du recyclage des poteaux existants;

ATTENDU QUE les informations portées à l'attention du conseil municipal, notamment par divers reportages et articles de presse récents, soulèvent des préoccupations importantes quant aux conséquences de cette réglementation pour l'économie circulaire, la préservation des ressources forestières et le développement régional;

2026-131 *résolution no 2026-131*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédéric Ménard

APPUYÉ PAR le conseiller Rock Lamontagne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le conseil municipal du canton de Westbury exprime son appui à l'entreprise Tred'si dans ses démarches visant à maintenir ses activités de réemploi et de recyclage du bois traité dans un cadre sécuritaire et conforme aux exigences environnementales applicables;

QUE le conseil municipal reconnaisse la contribution importante de Tred'si à l'économie circulaire, à la réduction des matières résiduelles, à la préservation des ressources forestières et au développement économique régional;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Canada et à Santé Canada de réévaluer les impacts économiques, sociaux et environnementaux de la réglementation actuelle concernant les poteaux traités au pentachlorophénol et d'étudier les avenues permettant un réemploi ou un recyclage responsable et sécuritaire des matériaux retirés du service;

QUE le conseil municipal demande que toute décision future relativement à cette filière soit fondée sur une évaluation complète des risques, des bénéfices environnementaux et des impacts pour les collectivités locales, les travailleurs et les entreprises concernées;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise au ministre fédéral de la Santé, au député fédéral de Mégantic–L'Érable–Lotbinière, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec, au député provincial de Mégantic, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la MRC du Haut-Saint-François ainsi qu'à l'entreprise Tred'si.

ADOPTÉE.

13.0 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVI DE DOSSIERS

13.1 Tour de table

Nom de l' élu(e)	Sujets
Mélanie Cyr Conseillère siège #1	- Régie incendie : Rencontre du 11 août 2026 En attente de la réception des rapports pour suivi en séance
	- Régie des Hameaux : Rencontre d'août 2026 Adhésion de Danville confirmée par le MAMH **Suivi à une question de M. Veilleux lors d'une séance précédente. Seuls les bacs à déchets portant une étiquette sont ramassés pour cueillette.
Sylvain Hébert Conseiller siège #2	- Finances : Période préparatoire du budget débutera bientôt
	- Voirie : - Environnement : 11/08 une rencontre à la MRC portant sur les écocentres - RH : idem Claudia
Claudia Gilbert Conseillère siège #3	- Loisirs : 2026-10-03 Inauguration du Parc de la Nature (vous êtes tous conviés à notre activité qui se tiendra de 10h30 à 13h30) 2026-10-17 Forêt hantée de Freddy (Parc des Deux rivières East Angus) MRC : rencontres à venir
	- RH : 2 ^e affichage pour le poste de journalier voirie
Rock Lamontagne Conseiller siège #4	- Voirie : Rapport du contremaitre (lecture)
	- CCU : Rencontre 31 août 2026 (2 DDM dans présente séance)

- Céderrick Ménard
Conseiller siège #5

- **Loisirs** : Inauguration du Parc de la Nature 3 octobre 2026
Implication des élus et fonctionnaires municipaux
La participation des citoyens est importante
 - **Voirie** : idem
 - **Finances** : idem
 - **Sécurité civile** : rencontre pour révision de schéma

- Michaël Nadeau
Conseiller siège #6

- **Régie incendie** :
Rencontre 11 août 2026
En attente des rapports mais Mme Cyr et lui sont présents à chaque rencontre de la Régie
 - **Sécurité civile** :
Au point 8.2 Offre de service de la firme Prudent pour nous accompagner dans la révision de notre schéma, comportant plus de 500 pages et revoir les ententes en cas de sinistre.
 - **CCU** :
Rencontre 31 août et en attente d’une date pour la prochaine (septembre ou octobre à confirmer)

- Annik Desrosiers
DG et G-T

- **Administration** :
Poste de journalier à afficher de nouveau
Entente de coopération intermunicipale, rencontre 2026-09-01
Rencontre sur nouveau rôle triennal le 26 août 2026

- Pierre Reid
Maire

- **MRC** :
Rencontre Conseil des maires :
Rencontre nouveau rôle triennal le 26 août 2026
Dossier Tred’si : plusieurs rencontres sont prévues pour soutenir l’entreprise
Le rapport du maire sera publié dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la Municipalité
M. le Maire est heureux de constater que plusieurs personnes assistent aux séances publiques.
Il tient à souligner le professionnalisme des membres du Conseil et des fonctionnaires municipaux.

14.0 **VARIA**

14.1 **Club Quad Sherbrooke Ascot Corner - Droit de circuler saison hivernale 2026-2027**

ATTENDU QUE le Club Quad Sherbrooke Ascot Corner demande à la Municipalité du Canton de Westbury le droit de circuler sur le chemin Townline en direction ouest, sur une distance d’un km, à partir de l’intersection de la route 253;

ATTENDU QUE la demande est sans modification par rapport à la circulation des années passées;

2026-132 *résolution* no **2026-132**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Céderrick Ménard
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n’ayant pas voté :

D’OCTROYER le droit de circulation sur les chemins de la municipalité, tel que mentionné dans le préambule, au Club Quad Sherbrooke Ascot Corner pour la saison hivernale 2026-2027.

ADOPTÉE

15.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Nom du/de la citoyen/ne	Sujets
M. Veilleux	1. Un dépôt de sécurité est-il prévu lors de location de salle ? Réponse de la directrice générale : Pour le moment, nous avons conclu une entente de prêt de local et l'organisme est responsable du nettoyage des lieux. Votre suggestion du dépôt de sécurité est très intéressante pour la location de la salle.
	2. Le plan de sécurité civile prévoit-il un exercice annuel ? Réponse de Michaël Nadeau : oui un tel exercice sera prévu au PMSC.
	3. Est-ce qu'un écocentre décentralisé serait envisageable ? Réponse de Sylvain Hébert : Le comité analyse tous les scénarios, en respectant la capacité de payer des citoyens et pour éviter que nos milieux ne deviennent des dépotoirs.
Mme Cécile Tellier-Roy	1. Si un avion tombe sur notre territoire, avons-nous un plan ? Réponse de Michaël Nadeau : Oui, ce genre de situation est prévu dans notre PMSC.
	2. Pouvons-nous louer nos locaux à des organismes ? Réponse de Claudia Gilbert : Nous débutons avec une entente de services avec la Relève Haut-St-François. Quelques rénovations seront nécessaires mais nous analysons le tout.
M. Fernand Poulin	1. Lorsque le Gouvernement dévie le trafic de la route 112 vers nos rues municipales, sommes-nous dédommagés car cela endommage nos chemins ? Réponse de Claudia Gilbert : Lorsqu'il s'agit de travaux planifiés, nous pouvons demander un dédommagement en cas de bris. Cependant, lorsqu'il s'agit d'un accident, nous ne le pouvons pas.

16. **FERMETURE**

ATTENDU QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, ont été traités ;

2026-133 *résolution no 2026-133*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michaël Nadeau
APPUYÉ par le conseiller Rock Lamontagne
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la séance soit fermée.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 21 h 24.

Je, la soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions adoptées lors de la présente assemblée.

Pierre Reid
MAIRE de Westbury

Annik Desrosiers
Directrice générale et greffière-trésorière